

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2015 À 20 H 25 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Carole Landry, directrice du Service des finances

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-676

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour

RÈGLEMENTS

3. Adoption du Règlement numéro 61-2015 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2016
4. Adoption du Règlement numéro 48-2016 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Autorisation de signature - Lettre d'entente avec le syndicat de la fonction publique – Section locale 1084 - Projet pilote - Entretien patinoire – Saison hivernale 2015-2016
6. Embauche temporaire - Journalier - Service des loisirs et de la culture – Saison hivernale 2015-2016
7. Certificat de paiement numéro 4 – Aires d'accueil de l'hôtel de ville – 9262-0400 Québec inc. — Les entreprises Constructo
8. Correspondance
9. Affaires nouvelles
10. Période de questions
11. Levée de la séance

RÈGLEMENTS

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2015 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2016

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2016 s'élèvent à la somme de 15 423 618 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer les taxes, compensations et tarifs pour l'année 2016 par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rawdon, tenue le 10 novembre 2015;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée séance tenante par Madame Carole Landry, directrice du Service des finances dudit règlement.

15-677 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 61-2015 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2016, tel que remis aux membres du conseil.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2016 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT le pouvoir attribué à une Municipalité de tarifer en tout ou en partie ses biens et ses services;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité doit adopter un règlement;

CONSIDÉRANT QUE par souci d'équité, la Municipalité estime approprié d'établir une tarification générale pour ses biens et ses services applicable à tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné le 10 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

15-678 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 48-2016 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 1084 - PROJET PILOTE - ENTRETIEN PATINOIRE – SAISON HIVERNALE 2015-2016

CONSIDÉRANT la convention collective de travail 2011-2016 entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084 signée le 12 juillet 2013;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité et du syndicat de participer à un projet pilote afin que l'entretien de la nouvelle patinoire située au parc Nichol soit effectué par des employés de la Municipalité pour la saison hivernale 2015-2016.

15-679 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'entente avec le syndicat pour le projet pilote - entretien patinoire - saison hivernale 2015-2016, le tout, afin d'offrir de la flexibilité en ce qui a trait aux horaires des employés.

6. EMBAUCHE TEMPORAIRE - JOURNALIER - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – SAISON HIVERNALE 2015-2016

CONSIDÉRANT les besoins du Service des loisirs et de la culture en ce qui a trait à la charge de travail pour la saison hivernale 2015-2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche temporaire d'un(e) journalier (ère) pour une période maximale de dix (10) semaines débutant le 3 janvier 2016.

15-680 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'embauche temporaire d'un(e) journalier(ère), conformément aux conditions prévues par la convention collective en vigueur et à la lettre d'entente pour le projet pilote - entretien – patinoire - saison hivernale 2015-2016.

7. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – AIRES D'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE – 9262-0400 QUÉBEC INC. — LES ENTREPRISES CONSTRUCTO

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 4 au montant de 28 517,62 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des aires d'accueil de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Massicotte Maloney, architectes et gestionnaire du projet, en date du 7 décembre 2015.

15-681 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 28 517,62 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9262-0400 Québec inc. — Les entreprises Constructo et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 22 000 31 790, lequel sera libéré sur réception des quittances.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

II. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

15-682 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20 h 50.

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

Bruno Guilbault
Maire